



Adaptations réglementaires CCG

Thématique :

Présidence

Administration et Finances

Haut Niveau

Formation & Emploi

Marque

Clubs, Jeunesse & Territoires

Compétitions & Vivre Ensemble

Affaires juridiques et Institutionnelles

3x3

Destinataires :

Comités

Ligues

Ligues et Comités

Ligues, Comités et Clubs

CTS

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Echéance de réponse :

Compte tenu du contexte sanitaire et de son impact sur l'économie des clubs, le bureau fédéral du 28 mars 2020 a validé les adaptations réglementaires suivantes, relatives au suivi des clubs par la Commission de Contrôle de Gestion.

Fin de saison 2019/20 :

1. **Echéance du 15 avril 2020** : Report au 30 avril 2020
2. **Auditions des clubs** : Possibilité de les organiser en visioconférence
3. **Calendrier des décisions** : Communication des décisions d'engagement des clubs au plus tard le 30 juin 2020

Saison 2020/21 :

1. **Fonds de réserve (art 714 RG FFBB)** :
 - a. Sur la base des comptes définitifs certifiés par le Commissaire aux Comptes (échéance du 15 novembre 2020), aucune procédure ou pénalité à l'encontre des clubs ne respectant pas le fonds de réserve 2019/20 pour des motifs liés aux perturbations covid-19 (analyse pragmatique, voire bienveillante de la CCG)
 - b. Gel de l'obligation de fonds de réserve pour la saison 2020/21 (validation de budgets à minima à l'équilibre, à l'exception des clubs présentant une situation nette négative au terme de la saison 2019/20)
2. **Révision du budget et/ou de l'encadrement des charges de personnel** : Par dérogation à l'article 712.3 des RG FFBB, autorisation de 2 révisions du budget et/ou de l'encadrement des charges de personnel dans la saison, au lieu d'une seule (permettant aux clubs, du fait des incertitudes prévisibles lors des auditions de mai/juin, de valider plusieurs évolutions budgétaires)
3. **Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire (art 704.4 RG FFBB)** : Remplacement temporaire (jusqu'au 30 juin 2021) de la rétrogradation automatique par une décision de la CCG, de maintenir ou de rétrograder le club d'au moins une division.

Contact :

Commission de Contrôle de Gestion

E-mail : ccg@ffbb.com

Rédacteur

Vérificateur

Approbateur

Antoine LEGENTIL
Directeur du service contrôle de la pratique

Stéphanie PIOGER
Vice-président en charge
du Pôle Affaires Juridiques
et Institutionnelles

Thierry BALESTRIERE
Secrétaire Général

Référence

2020-03-31 6-DAJI Covid 19 – Adaptations réglementaires CCG

